



S3 de Lyon

**Bulletin Académique du syndicat National
des Enseignements de Second degré
AIN LOIRE RHONE**



Supplément n°02
au bulletin académique
N°205 – Mars 2016



Dispensé de timbrage Lyon 68 CC



PRESSE

DISTRIBUE PAR

LA POSTE

SPECIAL CPE

Page 1	Edito
Page 2	AED : razzia organisée ? Création poste CPE
Page 3	Métier de CPE / réforme du collège - Stage de formation académique CPE-DOC
Page 4	Rencontre nationales CPE - Stage académique - calendrier - Dernière minute CPE

SNES Lyon
16 rue d'Aguesseau
69007 LYON
Tel : 04 78 58 03 33 Courriel : s3lyo@snes.edu

Un métier attaqué !

Les demandes institutionnelles, tendent à modifier en profondeur le métier de CPE. Alors que, depuis août 2015, une nouvelle circulaire définit le métier, force est de constater que son application sur le terrain est très inégale.

La demande sécuritaire, non assumée par les collectivités locales propriétaires des locaux a été imposée aux vies scolaires, modifiant de manière importante le rapport à l'élève.

La réforme du collège n'est pas en reste en ce qui concerne la modification du métier, puisque il faudrait assumer une charge de travail accrue sans postes supplémentaires et donc sans respect du temps de travail.

La préparation de la rentrée 2016 en collège montre que les effets de la nouvelle organisation pédagogique sur les emplois du temps des élèves n'ont pas été anticipés. Pour faire face aux diverses répercussions impactant les vies scolaires, peu de moyens sont mis en oeuvre .

Pour le SNES-FSU, les réponses se situent dans la défense de la conception de notre métier. Nous vous proposons de nous retrouver sur la rencontre nationale sur le métier le 24 mai 2016.

Ensuite, nous vous appelons dès maintenant à être vigilants quant aux discussions que vous aurez avec les directions, car une refonte totale de la grille de répartition des postes de CPE, est prévue et sera discutée dès la rentrée prochaine entre le rectorat les chefs d'établissements.

Enfin, pour préparer la rentrée, nous vous invitons à participer au stage académique CPE le 7 juin dans les locaux du SNES de Lyon, dont le thème sera : « le périmètre de la vie scolaire ».

Alfred ZAMI responsable académique CPE

Site internet : www.lyon.snes.edu



<https://www.facebook.com/SnesLyon>



<https://twitter.com/SnesLyon>

AED en lycée : razzia organisée ?

Depuis trois ans nous demandons avec insistance au rectorat de Lyon de publier les conditions de répartitions des moyens en AED pour l'académie.

En effet, cette grille de répartition était accessible sur le site du rectorat et nombre d'entre vous ont remarqué son inaccessibilité au motif : « grille indisponible, publication ultérieure »

Cette grille n'est toujours pas parue, mais les informations concernant les AED dans les lycées pour la rentrée prochaine sont très alarmantes.

La réforme du collège doit être en œuvre en septembre prochain et la rectrice a décidé de supprimer des postes de AED en lycée pour les implanter en collège.

En d'autres termes, une réforme rejetée à la fois par les personnels et les parents va mettre en difficulté les vies scolaires de nombreux lycées de l'académie.

La purge est drastique, puisque ce ne sont pas moins de 68,5 Emplois Temps Plein qui seront retirés en lycée au profit des collèges.

Concrètement il s'agit 137 postes qui seront supprimés en lycée. Comment ? A quel titre ? Où ?

Toutes ces questions restent pour l'instant sans réponses.

Les critères de répartition, de départage rendus publics, laissent supposer de grosses difficultés de traitement de la situation

Pour les lycées qui seront touchés, n'hésitez pas à nous contacter dès que vous aurez des précisions sur les moyens que vous perdrez, afin d'organiser la lutte contre cette razzia programmée.

Il est clair que les vies scolaires seront impactées de manière sans précédent. Les CPE ne devront pas être tenus responsables des problèmes qui ne manqueront pas de surgir.

Alors que l'on impose un fonctionnement lié à « une situation d'urgence » (contrôle en tous genres à l'entrée des établissements) on va retirer au lycée les moyens d'assurer la sécurité des élèves qui leurs sont confiés. L'encadrement ne sera plus assuré de manière efficace et les recrutements seront biaisés

Pour le SNES de Lyon, c'est NON, les vies scolaires de lycées sont aussi importantes que celles des collèges.

Le problème ne peut être résolu que par le recrutement en nombre suffisant d' AED pour répondre aux besoins des collèges sans déshabiller les lycées.



CPE: création, de postes ?

Malgré les besoins réels de certains établissements scolaires, à la rentrée 2016 seul un poste de CPE sera créé pour l'ouverture du collège de Montceaux, compensé par la suppression d'un poste de lycée dans l'Ain. Il faut plutôt parler de « redéploiement » plutôt que de création dans le cas ci-dessus.

En d'autres termes, la Rectrice gère la pénurie au lieu de réclamer les moyens nécessaires au bon fonctionnement des services Vies scolaire de nos EPLE.

Cette absence volontaire de création de postes de CPE a une incidence majeure sur les moyens de remplacement. Le nombre de TZR CPE de l'académie dépasse difficilement la dizaine, alors qu'il en faudrait au moins quarante. Les remplacements sont effectués par des contractuels trois fois plus nombreux que les TZR chez les CPE. Cela n'est pas admissible.

Pour les enseignants, les remplacements sont effectués principalement par des titulaires. Ce n'est plus du tout le cas pour les CPE. Que devons-nous comprendre ?

Nous exigeons que la capacité d'accueil renvoyée par la rectrice au ministère pour le mouvement inter académique soit augmentée de manière substantielle, répondant en cela aux nombreux établissements, qui chaque année, lors du vote des DHG, réclament la création supplémentaire d'un poste de CPE.

Par ailleurs, les CPE de collèges seront sous pression pour prendre en charge des séquences pédagogiques et vont devoir aussi gérer une multiplication de va et vient de groupes flexibles, ce qui va augmenter sensiblement la complexité des contrôles (entrée-sorties-études) et le nombre d'élèves pris en charge.

Pour le SNES-FSU, le travail en collaboration avec les enseignants, la prise en compte de sa compatibilité avec toutes les autres missions du CPE et la charge de travail, doivent être des préalables à la réalisation de notre métier.

La circulaire d'Août 2015, doit d'abord être appliquée et respectée avant de vouloir faire dévier le cœur de notre métier vers une éventuelle coloration pédagogique supplémentaire.

La réforme du collège, tant contestée, risque encore d'accroître le périmètre de la vie scolaire avec une pause méridienne étendue, la création du parcours citoyen, la mise œuvre du conseil de la vie collégienne, une contribution souhaitée à l'enseignement moral et civique, la mise en œuvre des enseignements pratiques interdisciplinaires et les emplois du temps à trous pour les élèves.

Cette surcharge de travail sans création de postes supplémentaires montre bien le peu de cas fait de notre profession, par un gouvernement qui se veut champion du dialogue social.

La réalité à la rentrée prochaine dans les collèges sera la suivante : une quantité de travail en constante augmentation avec peu de temps à consacrer au suivi des élèves. Quid des 35h00 ?

Avec cette injonction pour le collège, on s'éloigne de la circulaire des nos missions de Août 2015 qui met en place doucement des dimensions professionnelles novatrices. Il devient légitime de s'interroger sur les conditions d'exercice, voire de réelle faisabilité du métier de CPE. Nous devrions continuer à combattre cette soi-disant réforme du collège.



Stage de formation académique CPE/DOC

Cette année, point de réunion académique CPE par secteur ou bassin. La formation académique CPE s'est concentrée sur la sacro sainte Réforme du collège, allant à l'encontre du nouveau texte régissant notre métier de Août 2015

Rapide retour des collègues qui ont participé à ces formations sur les départements de l'Ain et du Rhône. Pour la Loire la formation n' pas encore eu lieu.

Dans l'Ain : « La matinée a été agitée, les CPE et documentalistes contestant le fait d'avoir été convoqués ensemble, les professeurs étant convoqués par disciplines. Pour couronner le tout le matin les collègues CPE devaient faire un retour sur la représentation qu'ils avaient du métier de professeur documentalistes et vice versa. Par ailleurs, il a été demandé aux CPE et doc de bosser ensemble pour élaborer des projets visant à occuper les élèves qui n'auront pas cours en raison de la réduction des horaires...

Il s'agit de la 1^{ère} journée d'une longue série pour les 3 IPR, tant l'impression de « rodage », d' « improvisation » a été dominante. Le dossier-support est jugé assez indigent de l'avis général, et n'aidant pas à éviter les caricatures ni préjugés. Un bon tiers des CPE semble d'ailleurs avoir fait le choix de repartir au travail dès l'après-midi . »

Dans le Rhône: Une journée peu ordinaire au lycée Doisneau

« Peu ordinaire car cette année, dans le cadre d'une formation académique, ont été réunis les deux corps « oubliés » de la réforme du collège.

Peu ordinaire car nos trois inspecteurs étaient tous présents pour animer les débats. Et ont cherché à tirer expérience de la journée de l'Ain

« Apprendre à se connaître pour participer ensemble au parcours de réussite de l'élève », voilà le thème de cette journée de formation (qui sera suivie d'une seconde en mai, plus centrée sur la réforme du collège).

Les enjeux de la réflexion :

« Etre, dans le cadre de la Loi de refondation de l'Ecole, le ferment de l'effort de responsabilisation, de l'autonomie de l'élève, de l'individualisation des apprentissages. »

Les travaux :

La matinée a été consacrée à des ateliers de réflexion où les CPE et professeurs documentalistes avaient à mettre évidence des points de convergence qui permettent un travail en commun pour aider l'élève à réussir.

Si la nécessité et le désir de travailler ensemble a été souligné, en co-animation (sur des thèmes tels que la citoyenneté, l'aide scolaire), les participants ont surtout dénoncé le manque de moyens pour assurer ces missions de suivi des élèves et d'animation éducative : Sur quels temps ? Qui pour assurer les tâches quotidiennes incontournables ? Des AED ? Quid de la dotation en postes ? Quid de leur formation ?...

A l'issue de la matinée des points de convergences sont apparus :

- L'accueil des élèves : gestion des temps hors cours. Les 3 C ont été immédiatement écartés
- L'acquisition de l'autonomie : elle se construit dans une démarche active. Mettre les élèves en activité.
- L'exigence du suivi : instituer des moments de partage de l'information pour des suivis individuels et collectifs
- La multiplicité des tâches : risque de dispersion, « appartenir à rien et participer à tout »

L'après midi fut consacrée à trouver ou imaginer des outils pour s'occuper des collégiens en dehors des cours ».

Nous pouvons nous interroger sur la perception de nos IPR sur le métier de CPE Nous ne pouvons accepter d'être les exécutants d'une réforme non pensée ou imaginée pour le CPE ou DOC.



Troisième rencontre nationale sur le métier



Initialement prévue en novembre 2015, la troisième édition des rencontres nationales sur le métier de CPE est organisée en Mai à la Grande salle du Théâtre, 17 rue JOLLY 75011 Paris par le SNES national, le thème retenu est le suivant : « **La jeunesse et ses engagements** »

Nous aurons l'occasion de croiser les regards de deux chercheuses Valérie BECQUET et Anne BARRERE pour mieux cerner les aspirations dans toute leur complexité, d'une jeunesse à qui l'on enjoint de s'engager à l'école et ailleurs. L'après-midi portera notamment sur la nouvelle circulaire de missions.

Cette rencontre se fait sur le modèle d'un stage et il sera nécessaire de **faire une demande d'autorisation d'absence avant le 24 Mai 2016. Pour vous inscrire, contactez le SNES de Lyon. N'hésitez pas.**

Le SNES de Lyon prend en charge les frais de transport pour ses syndiqués, contactez-nous s3lyo@snes.edu .

Stage académique

Le mardi 07 juin 2016 aura lieu en présence d'un représentant national de catégorie, un stage académique CPE au SNES de Lyon, 16 rue d'Aguesseau 69007 Lyon, métro ligne D et Tram T1, arrêt Guillotière.

Le Thème du stage : Périmètre de la vie scolaire ?

Pour participer au stage, vous devez impérativement demander une autorisation d'absence au plus tard le 06/05/2016

La démarche à suivre est la suivante :

1. Adresser à la Rectrice sous couvert de votre chef d'établissement, une demande d'autorisation syndicale **avant le 06 mai 2016** selon le modèle que vous trouverez sur le site du SNES académique dans la rubrique « stages »
2. Vous inscrire sur le site du SNES de Lyon sur cette même rubrique pour informer de votre participation au stage et vous accueillir dans les meilleures conditions

Calendrier d prévisionnel des réunions :

Avril 2016

CAPA congé de formation, de notation, de PACD-PALD

Fin mouvement intra

Mai 2016

Barème intra

Juin 2016

CAPA mouvement intra –CAPA hors classe

Juillet et Août 2016

Phase d'ajustement

Révision d'affectation

Dernière minute : Après les AED, les CPE.

Nous venons d'apprendre que le rectorat va présenter une refonte de la grille de répartition des postes de CPE dans l'académie, pour l'année prochaine.

Encore une nouvelle façon de gérer la pénurie ? Les lycées paieront-ils à nouveau leur tribut aux collègues ?

Il est à craindre des suppressions de postes, des départs à la retraite non remplacés, des difficultés d'exercice du métier de toutes les façons.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution du dossier, car nous aurons besoin de votre connaissance du terrain pour répondre aux velléités du rectorat.